



Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le 27/09/2019

ID : 063-200071199-20190924-CCPL\_2019\_121-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	34 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 18 septembre 2019  
Date d'affichage : 18 septembre 2019

### SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle du trieur de Bas-et-Lezat.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER,  
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT,  
Bertrand HANOTEAU a donné pouvoir à Gisèle BOISSIER.

#### Absents représentés

Josette BREYSSE, Éric GOLD

#### Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Luc CHAPUT

Secrétaire de séance : Jean-Claude PAPUT

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2019-121 : ETUDE PROJET POUR LA CONTINUITE ECOLOGIQUE SUR LA MORGE –  
PARTICIPATION DES PROPRIETAIRES**

Rapporteur : Stéphane BARDIN

Dans le cadre de la préparation du contrat territorial Morge / Buron / Merlaude, il est proposé de lancer une étude projet pour l'effacement des deux premiers seuils sur la Morge, à Maringues. Les propriétaires de ces seuils ont l'obligation de permettre la continuité écologique de leurs ouvrages (poissons et sédiments), soit par l'effacement, soit par l'aménagement (passe à poissons). Les propriétaires de ces deux seuils ont choisi d'effacer les ouvrages qui n'ont plus d'usage aujourd'hui (biefs condamnés, moulins disparus), voire pour l'un d'entre eux qui présente des risques en termes de sécurité.

Lors sa séance du 2 juillet dernier, le conseil communautaire a décidé de lancer une étude projet pour la continuité écologique de la Morge et de solliciter les subventions de l'agence de l'eau Loire Bretagne et du conseil départemental. Avait alors été évoqué de faire participer les propriétaires au financement de l'étude sans pour autant l'entériner.

Ainsi, il est proposé de demander aux propriétaires des seuils une participation forfaitaire d'un montant de 300 €, ajustant le plan de financement comme suit :

Dépense	Montant HT	Recette	Montant HT
Etude	15 125,00 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne	10 587,50 €
		Département du Puy-de-Dôme	1 512,50 €
		Propriétaires	600,00 €
		CCPL	2 425,00 €
Total	15 125,00 €	Total	15 125,00 €

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de fixer une participation forfaitaire des propriétaires des seuils à hauteur de 300 €,
- d'autoriser le président à émettre le titre correspondant une fois l'étude réalisée.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 27/09/2019  
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

